

## MODALITÉS DE DEMANDE DE PLACE EN MULTI-ACCUEIL OU MICRO-CRÈCHE

*Les établissements d'accueil petite enfance sont réservés exclusivement aux enfants dont les parents résident sur une des communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF).*

*Les certificats d'hébergements ne donnent pas droit à une place dans les structures de la CCPMF et un déménagement hors communes de la CCPMF met fin au droit de la place attribuée.*

### **Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant**

#### **OÙ SE RENSEIGNER ?**

Prendre contact avec le Relais Petite Enfance (RPE) de votre secteur qui vous renseignera sur les modalités concernant les modes d'accueil de la CCPMF

#### **OÙ RETIRER LE DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION ?**

**au Relais Petite Enfance** à Saint-Pathus : 01.60.61.51.65  
ou RPE itinérants (secteur Charny et Annet-sur-Marne) : 06.13.84.24.85 ou 06.37.39.74.78  
**en le téléchargeant sur le site [www.cc-pmf.fr](http://www.cc-pmf.fr)**  
**à la mairie de votre domicile**

#### **OÙ DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?**

Les dossiers sont à compléter et à remettre avec les pièces justificatives demandées :

- Au siège de la CCPMF, sis 6 rue du Général de Gaulle à Dammartin-en-Goële (77230), après une prise de rendez-vous par courriel à [petite-enfance@cc-pmf.fr](mailto:petite-enfance@cc-pmf.fr) ou directement par courriel à [petite-enfance@cc-pmf.fr](mailto:petite-enfance@cc-pmf.fr).

#### **COMMENT SONT ATTRIBUÉES LES PLACES ?**

Une commission d'attribution des modes d'accueil a lieu une fois par an.  
A la suite de celle-ci, une réponse favorable ou défavorable est envoyée par courrier.  
Aucune réponse ne sera transmise par téléphone.

Pour les fratries et jumeaux : faire 1 dossier par enfant

#### **PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE D'INSCRIPTION :**

**1 justificatif de domicile de moins de 2 mois (à renouveler en janvier et en septembre)**

**La photocopie du livret de famille et / ou l'acte de naissance dès la venue au monde de l'enfant.**

**La photocopie intégrale du dernier avis d'imposition de chacun des parents et les justificatifs de toutes autres ressources (indemnités chômage, indemnités journalières, RSA, API, APE, AAH...)**

**Numéro d'allocataire CAF**

***tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission***

# DEMANDE D'INSCRIPTION

*(tout dossier incomplet ne sera pas enregistré)*

Commune de résidence :

.....

Date de dépôt du dossier :

.....

Réservé au service petite enfance

Dossier complet :	OUI	NON	1 <sup>ère</sup> demande	2 <sup>ème</sup> demande	3 <sup>ème</sup> demande
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom de l'enfant à inscrire :

Prénom :

Sexe : fille ou garçon

Date et lieu de naissance :

ou date prévue de l'accouchement :

Date souhaitée d'entrée à la crèche :

n° allocataire CAF :

## Situation de famille

Nombre d'enfants à charge (né ou à naître) :

Où et en quelle année ont-ils fréquenté une crèche de la CCPMF :

Mode d'accueil actuel de votre enfant :

	1 <sup>er</sup> représentant légal	2 <sup>e</sup> représentant légal
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Téléphone	.....	.....
Courriel	.....	.....
Adresse postale	.....	.....
Profession	.....	.....
Employeur	.....	.....
Adresse employeur	.....	.....

# RÉPARTITION DU RATTACHEMENT DES COMMUNES

## Secteur des «P'tis Bibous» à Annet-sur-Marne

ANNET-SUR-MARNE  
FRESNES-SUR-MARNE  
PRÉCY-SUR-MARNE  
LE PIN, VILLEVAUDÉ

## Secteur des «Petites abeilles» à St-Pathus MARCHÉMORET, OISSERY, SAINT-PATHUS

Secteur des «Lutins» à Charny  
CHARNY, CHARMENTRAY VILLEROY

Secteur des «P'tits loups» à Messy  
NANTOUILLET, MESSY, SAINT-MESMES,

## Secteur des «Elfes de la Forêt» à Montgé-en-Goële

MONTGÉ-EN-GOËLE  
CUISY, IVERNY, VINANTES  
LE-PLESSIS-AUX-BOIS,  
LE-PLESSIS L'EVÊQUE

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PRÉSENCES

Les places sont attribuées en fonction des horaires que vous allez indiquer ci-dessous.  
Aucune modification du nombre de jours et horaires ne sera possible après le dépôt du dossier

### ACCUEIL RÉGULIER (à remplir obligatoirement)

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h15 (temps de transmission de 18h15 à 18h30)

Nom de l'enfant :

Nom du responsable légal de l'enfant :

HORAIRES D'ACCUEIL (inscrire les heures d'arrivée et de départ dans le tableau)

	arrivée	départ	nombre d'heures/jour
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Total			

### CONGÉS

Nombre de jours d'absence prévisibles de l'enfant sur l'année civile :

### ACCUEIL OCCASIONNEL (besoins ponctuels non récurrents)

Nom de l'enfant :

Estimation du nombre de jours souhaités dans la semaine :